

INVENTAIRE-SOMMAIRE  
DES  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**  
ANTÉRIEURES A 1790  
RÉDIGÉ PAR MM. BELLÉE, ARCHIVISTE, ET MOULARD, ARCHIVISTE ADJOINT.  
**SARTHE.**  
ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A à E et SUPPLEMENT.  
TOME PREMIER.  
LE MANS  
IMPRIMERIE DE ED. MONNOYER.  
1870.  
Département de la Sarthe.  
INVENTAIRE-SOMMAIRE  
DES  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.**  
**SÉRIE A.**  
(Actes du pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

DOMAINE ROYAL. — COMTÉ DU MAINE.

A. 1. (Carton.) — 56 pièces, papier. (1 sur parchemin).

**1550-1789.** — Procès-verbaux de description, vente et adjudication faites, en vertu des lettres patentes de Henri II, Roi de France, par François Boylesve et Jean Teste, dit de Bretagne, Conseillers du Roi, des landes et terres vagues situées au pays et comté du Maine, en la baronnie de Château-du-Loir, au Grand et au Petit-Bourray, dans les paroisses de Saint-Pater, — d'Assé-le-Boisne, — la Suze, — Mézeray, — Fresnay, — Torcé, — Saint-Mars-la-Bruyère, etc. — Principaux adjudicataires: nobles hommes F. Belot, sieur de Haultboys, — Jacques Chéron, — le Seigneur de Belin, MM. de Broc, — Bouchet de la Forterie, — les Religieux de Saint-Vincent du Mans, — Vétillard, — Mauny, — Vassé, — Cailleau, — le Prieur de Château l'Hermitage, etc.

**A. 2. (Carte collée sur toile.)**

**1772.** — Plan des landes du Grand et du Petit-Bourray, avec tables explicatives de leurs contenances, copié sur l'original dressé en 1772 par le sieur Mortier, en exécution d'arrêts du conseil et ordonnances de l'Intendant de la Généralité de Tours.

**A. 3. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 321 feuillets.**

**1687.** — Inventaire détaillé des titres et enseignements du domaine du comté du Maine, château et tour Ribandelle du Mans, contenant les déclarations censives, aveux, foi et hommages relatifs aux fiefs relevant de S. M. à cause dudit comté, rendus par Joachim de Kakadreux, pour raison de la vicomté, terre et seigneurie de Neufvillette et Linge; — Henry du Bled, pour raison de la baronnie, terre et fief de La Chartre, sur le Loir; — Louis de Feschal, à cause de sa terre et seigneurie de Poligny; — Bastien Rollant, pour raison d'un moulin et étang situés près Jublains; — par les Religieux de la Couture, pour raison d'une maison appelée la *Licorne*, située sur la place des Halles; — Jean Corbin, pour raison de la maison et jeu de paume de la *Biche*, située place des Halles; — Gervais Cesneau, pour un petit jardin sur la venelle communiquant du Pont-Neuf au carrefour de la *Barillerie*, etc.

**A. 4. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 141 feuillets.**

**1643-1733.** — Livre de recette des cens et rentes dus au Roi, à cause de son comté du Maine: — Demoiselle Anne Ménage, veuve de Michel Hoyau et Charles Le Chartier, pour leurs maisons avoisinant la Porte-Ferrée, 12 s.; — Martial Le Vayer, au lieu de René Maloyer, pour son moulin du Pont-Perrin, appelé le moulin *Pitard*, 41.; — *ceux faisant profession de la religion prétendue réformée, en la ville du Mans*, pour leur cimetièrè près l'Hôpital, 2 s.; — René de Vahais, écuyer, sieur de Vauloger, pour sa maison de la rue de la Barillerie, 5 s.; — M<sup>e</sup> Michel Le Vayer, aumônier de la Reine, au lieu du procureur de la confrérie de Saint-Eutrope, en l'église de la Maison-Dieu du Mans, pour un quartier de vigne, 2 s.; — les Religieux, Abbé et couvent de l'Épau, pour 40 arpents de terre à prendre en la lande de Champagné, 40 s.

**A. 5. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 62 feuillets.**

**1707-1721.** — Livre de recette des cens et rentes dus au Roi, à cause de son comté du Maine: — Paul Le Bourdais, lieutenant du Prévôt, Valienne, clerk du greffè et cohéritiers, pour leurs maisons sises près la Porte-Ferrée et murs de ville, 12 s. 6 d.; — les doyen, chanoines et Chapitre de Saint-Pierre, pour une maison près de leur église, 1 l. 11 s.; — Michel Bouin, seigneur du moulin *Chelineau*, à Gourdainè, 34 J.; — le baron de La Chartre, pour les maisons, colombier, jardins, courtils appelés *Le Rancher, Faire imposer cens*; — le Prieur de Grand-Mont, pour 5 quartiers de vignes, au clos de *Malpalu*, 4 d.; — les cuittiers et vendeurs de chandelle en détail, en la ville du Mans, 12 s.; — les pelletiers, 5 l.; — les cordonniers, 9 l., etc.

**A. 6. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 40 feuillets.**

**1683-1687.** — Livre de recette de lots et ventes, dépôts de minorité, bâtardise et autres droits seigneuriaux dus au Roi, à cause des comté du Maine, duché de Beaumont, baronnies de Fresnay et de Sônnois: — Philippe Ouvrard, maitre-chirurgien au Mans, pour les 2/3 des ventes de son acquisition d'une maison, sise au Mans, paroisse de la Couture, pour la somme de 3,310 l., 116 l. 13 s. 4 d.; — Guillaume Robillard, pour les 3/4 des ventes de son acquisition d'une hommée de pré, dépendant du pré de la Rivière, paroisse de Ségrie, vendu en justice pour la somme de 135 l., sur Michel Demée, curateur aux biens vacants de Marie Demée, 8 l. 5 s., etc.

**A. 7. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 154 feuillets.**

**1680-1711.** — Censif ou livre des cens et rentes dus au Roi, à cause de son château et tour Ribandelle du Mans: — Mlle des Chalouzières, pour ses maisons près de la Porte-Ferrée, autrement dit la *Cigogne*, 13 s.; — Denis Choüet, sieur de Villaines, Conseiller et Avocat du Roi au Présidial, au lieu de la veuve Jean Lair, pour une huisserie et vue de sa maison située ès-murs de la cité, près Saint-Benoît, et pour son jardin et étable devant ladite église, 10 s. 3 d.; — Jacques Le Jarriel, sieur Du Baril, au lieu de François Blacé, pour son jardin, ès-fossés de la ville, 2 l. 11 s.; — Les trésorier, chapelain et clerks du Gué-de-Maulny, pour leurs isles et prés sur la rivière d'Huisne, 2 d.; — plus, pour une maison située en la rue d'*Angoulfer*, 2 s. 6 d., etc.

**A. 8. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 96 feuillets.**

**1767-1770.** — État des terres et fiefs relevant du Roi, à cause de son château du Mans (sommier des droits douteux.)<sup>(1)</sup> — Bunaiche, paroisse de Roisé, et une pièce de terre située dans la paroisse de Fillé. Observations: Aveu du 28 avril 1687 par Jean Le Boindre; hommage du 18 août 1762 et aveu rendu en l'année 1762 par François Daniel de Beauvais; ventes et ensaisinement payés par ledit sieur Daniel de Beauvais, acquéreur des héritiers de M. Le Boindre fils. — Montfort-le-Rotrou, marquisat. Observations: *modo (présentement)* de Murat, par suite du décès de la marquise de Murat, sa mère, est assigné à l'effet de rendre aveu pour Montfort et Pont-de-Gennes. Il doit de plus ensaisinement. Hommage rendu à la Chambre le 14 avril 1663 par Louise-Anne de Bréfreau, enregistré le 1<sup>er</sup> juin 1678; hommage à ladite Chambre, du 13 août 1738, par Marc de Murat et la dame son épouse, signifié le 25 février 1739. — Coulans: vaut de revenu 4,000 l.; est une baronnie située en la paroisse d'Auvers (*sous - Montfaucon*). Observations: Hommage à la Chambre, du 2 avril 1740, par Denis Louis Pasquier, etc.

**A. 9. (Registre.) — Grand in-f<sup>o</sup>, papier, 300 feuillets.**

**1745-1789.** — Sommier des noms des censitaires et des biens dans la mouvance du Roi, à cause de son château du Mans: Un moulin à tan sur la rivière de Sarthe, près le pont Perrin, appelé le moulin de la Ville, est dû au jour de la Saint-Jean-Baptiste, 2 s. 6 d. et pareille somme à Noël; plus, pour le droit de passer à pied ou à cheval par une ruelle tendante de la rue de la Tannerie à la rivière, pareille somme de 2 s. 6 d., à la Saint-Jean-Baptiste et à Noël, 9 s. 6 d. — Le lieu de La Croix, acquis par la dame de la Belmondière de M. Négrier de la Guérinière, laquelle a payé l'ensaisinement le 16 avril 1738. — Une maison autrefois nommée la *Truie-qui-File*, située paroisse de la Couture, doit pour cens, 7 s.; — La maison et jardin de la veuve Pivron, sur le chemin qui mène de l'*Éperon* au *Pont-Neuf*, doivent pour cens, au jour de la Toussaint, 1 d.

**A. 10. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 93 feuillets.**

**1777-1787.** — Sommier des droits domaniaux et seigneuriaux casuels, échus et reçus dans le domaine du Mans: Par acte passé devant Chevallier, notaire au Mans, le 23 septembre 1755, le sieur François-René Duhait, négociant demeurant au Mans, et Demoiselle Hubert, son épouse, ont pris à rente de dame Marie Etienne, veuve du sieur René de la Vigne, une maison située au Mans, place des Halles, paroisse de la Couture, nommée l'auberge de la *Place-Royale*, qui relève censivement de l'apanage de Monsieur, pour la payer 525 l. de rente foncière, amortissable par 10,500 l. — Ladite somme acquittée le 7 février 1778. — Par sentence de la Sénéchaussée du Mans du 17 juillet 1780, il a été adjugé à Charles Pottier, laboureur, demeurant à Changé, sur la succession abandonnée de François Montarou, cinq arpents dans la lande de Villiers, paroisse de Champagné, qui relèvent censivement de l'apanage de Monsieur.

BARONNIE DE LA FLÈCHE

**A. 11. (Liasse.) — 19 pièces, papier (7 sur parchemin.)**

**1591-1769.** — Aliénation et engagement par Henri IV, Roi de France et de Navarre, au profit de Guillaume Fouquet, écuyer, sieur de la Varanne, porte-manteau du Roi, de la métairie de la

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire des droits que l'on soupçonne être dus, comme ayant été recelés ou négligés, du temps du bail courant ou des précédents, et desquels on n'a pas une connaissance certaine, par rapport aux noms et qualités des propriétaires, à leurs demeures, à la date des actes, à la valeur et à la situation des biens.

Roirie, moyennant la somme de 1,200 écus d'or. — Contrat d'acquêt de la forêt de Douvreau et cession faite par M. de Clermont, de la rente foncière de 700 l. à lui due par noble homme Mathurin Richer, pour ladite forêt et la closerie de la Verrerie, au profit du marquis de la Varanne, moyennant la somme principale de 23,000 l. Ratification faite par le Roi Henri IV du contrat de vente de ladite forêt de Douvreau. — Aliénation de la forêt de Mélinais, dépendant de ladite baronnie, au profit de messire René de la Varanne, moyennant 4,500 l. — Lettres patentes de ratification du Roi Henri IV. — Transaction entre ledit marquis de la Varanne et Nicolas Le Gaigneur, sieur de Tessé, conseiller du Roi, juge au siège présidial de La Flèche, relativement à son droit d'usage dans ladite forêt de Mélinais. — Contrat d'engagement des domaine, baronnie, terre et seigneurie de La Flèche, et revente, à titre d'engagement, des duchés de Beaumont, baronnie de Sônnois et châtellenie de Peray, au profit de Jacques Vivet, secrétaire ordinaire de la Reine (Anné d'Autriche).

**A. 12. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 68 feuillets.**

**1771-1790.** — Recette des lots et ventes perçus en conséquence de l'arrêt du Conseil du 16 juin 1771, que devait ensaisiner le contrôleur pour biens et droits réels mouvant censivement du domaine de La Flèche. — Etienne Lemercier, maître écrivain à La Flèche, pour les lots et ventes, au 12<sup>e</sup>, d'une maison située derrière le Chœur de Saint-Thomas, relevant censivement de la Baronnie royale de ladite ville, acquise des Religieuses de Fonterrault, de La Flèche, au prix de 4,009 l. — René Boutteville, marchand cirier à La Flèche, pour 12<sup>e</sup> de 1,100 l., capital de 55 l. de rente foncière, sur une maison sise à La Flèche, etc.

**A. 13. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 200 feuillets.**

**1774-1786.** — Registre des déclarations des droits de francs-fiefs à faire par les roturiers pour les fiefs et biens nobles qu'ils possèdent: — René Leroy a déclaré posséder pour tout bien une boisselée de terre noble à La Lussonnière, qui vaut au plus 4 l. de revenu; — Pierre Lemonnier, garde-chasse au château de La Suze, a déclaré que, par le décès de veuve Maurice Rebure, il est devenu propriétaire du lieu de la Petite-Bizière, consistant en 4 journaux de terre qui sont en hommage du Château-Sénéchal, réuni au fief de La Suze, ledit lieu de la Petite-Bizière affermé 70 l. en argent, dont 28 pour la partie hommagée; etc.

**A. 14. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, papier, 100 feuillets réduits à 78.**

**1774-1790.** — Ensaisinement et contrôle des titres de propriété et déclarations, à défaut de titres, pour biens et droits réels mouvant censivement du domaine de La Flèche. — Contrôlé et ensaisiné le contrat de vente d'une maison et jardin situés à La Flèche, relevant censivement de la Baronnie royale, ladite vente faite par le sieur Louis-Armand de Vive, gouverneur de Durtal, et la dame Davoust, son épouse, au sieur Pierre-Joachim Belin de la Châtaignère, tous demeurant à La Flèche, moyennant la somme de 8000 l. — M<sup>e</sup> Nicolas Basteau, procureur au Présidial de cette ville, déclare qu'il lui est échu une maison relevant censivement de la Baronnie royale, qu'il estime 7,000 l., la quelle est le seul bien qu'il possède, relevant du Roi.

BARONNIE DE CHATEAU-DU-LOIR.

**A. 15. (Liasse.) — 25 pièces, papier. (35 sur parchemin.)**

**1576-1788.** — Extrait des registres du Conseil d'État, constatant divers arrêts rendus en faveur des engagistes de la Baronnie. — Contrat de vente de ladite baronnie par Monseigneur le duc d'Alençon, frère du Roi, à Messire Philippe d'Angennes, seigneur de Fargys. — Reventes de

cette baronnie au profit du seigneur de Rambouillet et de la comtesse de Soissons. — Procès-verbal du triage fait pour les dames princesse de Carignan et duchesse de Nemours, pour leur indemnité, jusqu'à concurrence de 1,000 l. de revenu annuel en la forêt de Bercé, — *tant et si longtemps qu'elles seront engagistes dudit domaine*. — Baux à cens et à rentes, consentis par Messeigneurs d'Albert, ducs de Luynes et de Chevreuse, — messire de Clermont, marquis de Gallerande, — messire de Courcillon, — marquis de Dangeau, — messire de Galifet, seigneur de la Fontaine, de landes et portions de terres et de prés situées dans les paroisses de Challes, — Château-du-Loir, — Ecommoy, — Lavernat, — Luceau, — St-Mars-de-Locquenay, — Montabon, — St-Oüen-en-Belin, — Parigné-l'Évêque, — Pruillé-l'Éguillé, — Thoiré.

**A. 16. (Registre.) — In-8° papier, 58 feuillets.**

**1669.** — Procès-verbal de visite générale faite par les sieurs de St-Denis et le Feron, conseillers du Roi, députés par S. M. pour la réformation générale des eaux et forêts des provinces et généralités d'Orléans, — Blois, — Tours, — Poitiers, — Moulins et Bourges, de la forêt de Bercé et buissons en dépendant, avec leur avis sur le règlement des coupes et autres aménagements.

**A. 17. (Liasse.) — 65 pièces, papier.**

**1727-1777.** — Arpentage des bois incendiés de Grandmont et de Haute-Perche contigus à la forêt de Bercé. — Requêtes adressées au Grand-Maître des eaux et forêts par l'adjudicataire des 300 arpents de landes de Longuebranche, dites de Grandmont, pour en obtenir le défrichement et l'ensemencement. — Réception des graines et procès-verbaux des visites faites dans les partiesensemencées. — Procès-verbal de la visite faite par Eynard de Ravanne, grand-maître général, réformateur des eaux et forêts, assisté des officiers et procureur du Roi, de la maîtrise de Château-du-Loir, dans les ensemencés des landes de Haute-Perche. — Ordonnance qui autorise d'ensemencer de glands et de faines 2,000 arpents de terrain. — Visite des landes de Vaugaultier et réception par le grand-maître des eaux et forêts des 261 arpents 90 perches d'ensemencements, des 400 toises des grands-fossés et des 682 toises des petits-fossés. — Nouveaux ensemencements des landes et terres vagues de Haute-Perche et de Vaugaultier.

**A. 18. (Registre.) — In-4° papier, 239 feuillets.**

**1678-1709.** — Arpentage des bois et du domaine de la Baronnie de Château-du-Loir remis par la marquise de Beaumanoir au trésor des titres des princesse de Carignan et duchesse de Nemours, engagistes du domaine. — Adjudicataires: — des landes du Poirier, du Guet, Sébastien Raguideau; — de 25 arpents de landes contigües à la lande Dronne, Marguerit Porcheron, de Mansigné; — de 13 arpents des landes de Sarcé, René Barois; — de 23 arpents de landes et terres vagues sises au lieu de la Vallée-Courtigault, paroisse de Pruillé, Rolland Dubu. — Division par parties des terres vaines, vagues et défrichées, du contour des forêts de Bercé, Douvreau et Boiscorbon, dépendant de ladite baronnie. — Arrêt de la chambre souveraine du domaine constatant la redevance, au profit du Roi, des droits féodaux des forêts de Douvreau et de Boiscorbon, etc.

**A. 19. (Registre.) — In-f°, papier, 71 feuillets.**

**1770.** — Baillées faites par Michel de la Martinière, avocat en parlement et receveur du duc de Chevreuse, seigneur engagé de ladite baronnie, des terres dépendantes du domaine engagé, situées dans la paroisse de Challes. — l'icot de Grandchamp, gendarme de la compagnie d'Orléans, pour deux portions de terres en landes sises en ladite paroisse, devra payer, chacun an, cinq livres quinze sols en argent de rente censive et seigneuriale emportant

lot et vente. — Jacques Dugué, laboureur, pour une portion de terre en landes et bruyère, contenant 9 arpents, sise dans la lande de Pierrefitte, doit quatre boisseaux et demi d'avoine de cens, emportant lots et vente, ainsi que tous autres droits seigneuriaux et féodaux, au désir de la coutume de Maine, etc.

**A. 20. (Liasse.) — 7 cahiers, papier, 346 feuillets.**

**1725-1781.** — Registre des terres relevant de la Baronnie de Château-du-Loir, situées dans les paroisses de Beaumont, Pied-de-Bœuf, Chahaigues, Château-du-Loir, Flée, Ste-Cécile et Jupilles, ainsi que des devoirs auxquels elles sont sujettes. — Claude Roger, la v<sup>e</sup> Michel Serpin, *modò* Jean Serpin, la v<sup>e</sup> René Voisin et René Gourdin, pour le lieu des *Coutières* contenant huit arpents et joignant aux landes de la forêt de Bercé, doivent pour cens 17 s. 6 d.; — de Vanssay, *modò* de la Magdeleine, pour 30 arpents de terres sises au lieu de Bondrouillet et aboutant au chemin de Château-du-Loir au Mans, doit pour cens 30 s. — Cens et rentes dus au Roi par le fief de la Fontenelle, dépendant de la baronnie de Château-du-Loir. — Jean Roger, de Chahaigues, la v<sup>e</sup> Marin Brossard, Jeanne Renou v<sup>e</sup> François Langlois, Charles Aubry et François Gendron, pour les aîtres et appartenances *de la Rogerie*, doivent de cens 4 s. et de seigle 2 boisseaux.

**A. 21. (Liasse.) — 6 cahiers, papier, 236 feuillets.**

**1725-1786.** — Registres des terres relevant de la Baronnie de Château-du-Loir, situées dans les paroisses de Lavernat, Luceau, Marigné, Mayet, Montabon et St-Pierre-du-Lorouer. — Cens, rentes, service et devoirs dus, rendus à la recette ordinaire de Château-du-Loir par la Châtellenie de Mayet. — Claude Moisy des Guillonnières, pour 10 arpents de terre, joignant d'un côté aux terres de la dame Corbin de la Chesnaye et de l'autre au lieu de la Blanchetière à MM. de la Mission du Mans, doit de cens 10 s. — René Hervé, sieur de Chevigné, pour la métairie et appartenances de la Guerrerie, d'une contenance de 22 journaux de terre, doit de cens 2 s. 8 d. — Marin Dupuy de Montabon, pour ses vignes, les fosses de Coulaines ou pressoir Anjibault contenant 3 quartiers, doit de cens 2 s. 6 d. — M<sup>e</sup> Rousseau, avocat à Château-du-Loir, pour le lieu et dépendances des Roches, consistant en bâtimens, cour, jardin, chennevreaux (plans de chanvres), verger, vigne, pâture et châtaigneraie, doit de cens, 31 s. 6 d.

**A. 22. (Liasse.) — 11 cahiers, papier, 222 feuillets.**

**1727-1784.** — Registres des terres relevant de ladite baronnie et situées dans les paroisses de Pontvallain et Sacré, Pruillé-l'Éguillé, Quincampoix, Thoiré, St-Vincent-du-Lorouer, Vouvray (sur Loir). — Papier de recette des cens et rentes dus à la baronnie, à cause du fief de Villaines (sous Lucé). — Pierre Serpin, Marguerit Marquis, la V<sup>e</sup> Droisneau de Montabon, pour 2 quartiers de vignes joignant à la terre du Chapelain de Vaas, doivent de cens 1 d. — Étienne Guyot de la Serpinière et Jacques Bageau, bordager, pour les terres de la Guedonnière, contenant un arpent 1/2 et joignant au chemin du long de la forêt aux terres de fief de Pruillé, doivent de cens 12 d. — Registre terrier et de recette des écus, rontes et autres devoirs annuels dus à la Grande Bourée des fief et et seigneurie de la Chastellenie d'Ostilly (d'Outillé) par indivis entre le seigneur baron de Château-du-Loir et le seigneur de la Fontaine d'Ostilly, sur lesquels ce dernier seigneur a droit de prélever 15 s. tournois, les premiers pris avant tout partage.

**A. 23. (Cahier.) — papier, 11 feuillets.**

**1580-1586.** — Copies collationnées de divers édits et déclarations du roi de France, Henri III, concernant le règlement des greffiers, par suite de la suppression de leurs offices, tant civils

que criminels, et de la réunion desdits offices au domaine de S. M., *sans en excepter* les greffes anciens dépendant de l'apanage de Monseigneur le duc d'Anjou et d'Alençon, frère du Roi. — Ratification des vente et adjudication faites en la Cour du Parlement, et en grand Conseil, avec faculté de rachat perpétuel, au profit de Daniel Voisin, «comme plus offrant et dernier enchérisseur de l'office de greffier des présentations au siège royal des Eaux et Forêts de Château-du-Loir, ledit office transmissible à ses hoirs, successeurs et ayant cause.»

APANAGE.

**A. 24. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, 43 feuillets.**

**1700-1789.** — État de toutes les baillées à rentes foncières rachetables, ainsi que des cessions desdites rentes insinuées au bureau du Mans. — État de toutes les mutations, par ventes, échanges, démissions, donations ou successions, relevé sur les registres des insinuations dudit bureau du Mans, depuis et y compris l'année 1785 jusqu'à l'année 1789. — Un exemplaire imprimé des lettres patentes de Louis-Stanislas-Xavier, comte du Maine, concernant les foi et hommage, déclarations, aveux et dénombremments qui lui sont dus dans son apanage.

**A. 25. (Registre.) — In f<sup>o</sup>, papier, 260 feuillets.**

**1782-1786.** — Remembrance du domaine royal et de l'apanage de Monsieur, comte de Provence et du Maine. — Installation de M. le Vayer de Vandœuvre, marquis de Faverolles, dans les fonctions de grand sénéchal du Maine et de M. Négrier de la Ferrière, comme conseiller de la sénéchaussée et siège présidial du Mans. — Réceptions des baillis et neutenants de bailliages, des notaires, sergents royaux, greffiers et huissiers audienciers, avec mention des droits de mutation et de transmission d'offices contre-signée par M. Papillon de la Ferté, conseiller du Roi, trésorier général des maisons et finances de Monsieur, frère du Roi.

# REPertoire NUMERIQUE

**A ADD**

**\*\*\*\*\***



## Classement par domaine dans le fichier "suppléments"

### 1995

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | Baronnie de la Flèche.- Inventaire des titres du domaine engagé de la Flèche (1741-1743) ; pièces annexes (1740-1741)  | 1740-1743                                    |
| 2 | Baronnie de la Flèche.- Titres domaniaux : aliénations, engagements <sup>2</sup>   | 1605-1685                                    |
| 3 | <i>Cote vacante</i>  |  |
| 4 | Baronnie de Longaulnay.- Domaine engagé : terre de Longaulnay  | 1606 (copie)-1685                            |
| 5 | Comté du Maine.- Landes du Bourray (Parigné-le-Pôlin) <sup>3</sup>   | 1766-1788                                    |
| 6 | Châtellenie de Saint-Calais  | 1743-1789                                    |
| 7 | Baronnie du Saosnois.- Domaines aliénés : moulins de Guéchaussée, fiefs de Roullée, Saint-Rémy-du-Plain  | XVIIe s.                                     |
| 8 | Baronnie de Château-du-Loir.- Droits d'échange et honorifiques en la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse (élection de Château-du-Loir)                                    | 1704   |
| 9 | Etat des fiefs et seigneuries relevant du Roi nuement à foi et hommage à cause de son comte du Maine, avec nom des propriétaires.<br><br>(Cahier de 10 fol. Achat, 2002) | [2 <sup>e</sup> moitié XVII <sup>e</sup> s.] |

---

<sup>2</sup>. Versement administration des Domaines, 1903.

<sup>3</sup>. Voir aussi A 2 (4 FP 25).